

# COMMUNE DE SERMAISES

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 17 – procuration : 1 - Votants : 18

Le vingt et un mai deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 mai 2015

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - M. BOHN Gérard – M. POISSON Joël - Mme LETULLIER Dominique - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. COULON Joël – M. CHALANDARD Jean-Louis - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme MACÉ Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absente : Mme DELBONNEL Christine qui a donné procuration à Mme PIETREMENT Janine

Secrétaire de séance : M. RIVET Vincent

### I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 mars 2014

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### II – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- la maison appartenant à M. BESNARD Nicolas et Mme MURAT Isabelle située 6, rue Jean Moulin
- la maison appartenant à M. et Mme CRISTESCU Adrian située 22-24, rue Guy Renier
- le terrain appartenant à Mme GIRARD Béatrice situé route de Malesherbes

### III – VIDEOSURVEILLANCE - MARCHE EIFFAGE – AVENANT N° 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**AUTORISE** M. le Maire à signer un avenant de **10,04 € T.T.C.** correspondant à :

- une moins value d'un montant de **3 358,50 € T.T.C.** correspondant au contrat de maintenance des installations. Ce contrat annuel sera intégré en section de fonctionnement.
- une plus value d'un montant de **3 368,54 € T.T.C.** pour l'installation d'une caméra « lecture de plaques » sur un mat d'éclairage public route de Pithiviers et le déplacement de 2 caméras fixes sur un mat d'éclairage public à Dréville.

### V – FETE DU 14 JUILLET

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission des affaires culturelles et sportives réunie le 28 avril, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE** les tarifs du repas du 13 juillet 2015 organisé par la commune à :

- 6 € le repas pour les Sarmates
- 13 € le repas pour les extérieurs

## VI – SPECTACLE « LES OPERAS MINUTES 15 » DE L'ASSOCIATION MUSICAVOZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la date du spectacle « Les Opéras Minutes 15 » de l'association «Musicavoz» a été fixée au dimanche 27 septembre 2015 à 17 h 00 à la salle culturelle.

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission des affaires culturelles et sportives réunie le 28 avril, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**FIXE à 5 €** le tarif de l'entrée au spectacle avec gratuité pour les enfants de – de 12 ans.

**AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre du fonds d'accompagnement culturel aux communes.

## VII – ACQUISITIONS FONCIERES – AUGMENTATION DE CREDITS

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** les augmentations de crédits ci-dessous :

investissement	Chapitre	Article	Libellé	montant
dépenses	21	2111	Acquisitions foncières	+ 76 200 €
recettes	040	2111	Acquisitions foncières	+ 76 200 €

## VIII – REVISION DU P.L.U.

Monsieur le Maire explique que suite aux échanges/acquisitions de parcelles de terre situées dans la zone 2AUI du P.L.U., une modification simple du document est nécessaire pour les intégrées en zone 1AUI. Il présente l'offre du cabinet ECMO de Villemandeur d'un montant de 4 541,50 € H.T. pour une mission d'assistance technique et administrative à la procédure de modification simple du P.L.U.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de lancer de la procédure de modification simple du P.L.U.

**ACCEPTTE** le devis du Cabinet ECMO pour un montant de 4 541,50 € H.T. et **AUTORISE** le Maire à signer un contrat de mission avec ledit cabinet.

## IX – AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

☞ Ne **DONNE PAS SUITE** à la demande de subvention de « l'Association du mémorial des Loiretains morts en AFN » pour ériger un mémorial à la mémoire de leurs camarades morts durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

☞ **PREND** note du désistement du cabinet EXPRIM pour le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux et **CHARGE** M. le Maire de rechercher un nouveau bureau d'étude pour sa réalisation.

☞ **DECIDE** de vendre aux personnes qui en feront la demande, une plaque en granit poli à apposer sur la colonne du jardin du souvenir nouvellement créé au tarif de 18 € TTC (sans la gravure).

## X – INFORMATIONS DIVERSES

- ☞ le marché du schéma directeur d'assainissement et diagnostic des réseaux en eau potable, eaux usées et eaux pluviales a été publié le 4 mai 2015.
  - La date limite de réception des offres a été fixée au 28 mai 2015.
  
- ☞ une subvention de 45 675 € est accordée dans le cadre de la DETR pour les travaux d'assainissement du boulevard Pasteur.
  
- ☞ le prochain recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.  
M. POISSON Joël sera nommé coordonnateur communal.
  
- ☞ les comptes rendus des E.P.C.I. sont remis à chaque membre :
  - réunion du SIERP du 15 avril 2015
  - réunions du S.I.Vo.M. des 1<sup>er</sup> avril et 14 avril 2015
  - réunion de la C.C.P.B. du 31 mars 2015.

Une discussion s'engage sur la réunion du S.I.Vo.M. du 14 avril 2015 au cours de laquelle les élus du syndicat ont décidé de porter à 0,51 € H.T. le prix de vente du mètre cube d'eau pour toutes les communes adhérentes au 1<sup>er</sup> mai 2015.

Monsieur le Maire précise que ce sujet sera débattu lors du prochain conseil municipal et demande aux conseillers de réfléchir dès maintenant sur une éventuelle augmentation du prix de l'eau pour les usagers de la commune.